

**RAPPORT N° 06/5-51  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES DE BELLEPIERRE  
POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS A CARACTERE FAMILIAL**

Par Délibération en séance du 16 décembre 2002, vous avez fixé les conditions de mise à disposition d'équipements communaux aux familles souhaitant organiser des manifestations à caractère festif.

Je vous propose de rajouter à la liste de ces équipements la Salle de Squash de Bellepierre, récemment transformée en Salle des Fêtes.

La mise à disposition se fera dans les conditions fixées par la présente Délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



The image shows a circular official seal of the Commune de Saint-Denis, Réunion. The seal features a central emblem with a figure and the text 'LE MAIRE DE SAINT DENIS' at the top and 'SAINT DENIS REUNION' at the bottom. A handwritten signature is written over the seal.

**René-Paul VICTORIA**

DELIBERATION N° 06/5-51  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 11 septembre 2006

OBJET

**MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES DE BELLEPIERRE  
POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS A CARACTERE FAMILIAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 02/7-45 en séance du 16 décembre 2002 modifiant la Délibération n°01/6-22 du 28 septembre 2001 portant mise à disposition d'équipements communaux pour l'organisation de manifestation à caractère familial ;

Sur le RAPPORT N° 06/5-51 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions Vie Familiale / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la mise à disposition de la Salle des Fêtes de Bellepierre pour l'organisation de manifestations à caractère familial, dans les conditions fixées en annexe.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint Denis, le 18 SEP. 2006



René-Paul VICTORIA

**TARIFICATION DE LA MISE A DISPOSITION  
D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

DENOMINATIONS	TARIFS			
	Participation des familles		Participation des allocataires du RMI	
	Tarif	Caution	Tarif	Caution
Salle des Fêtes de BELLEPIERRE	183 €	183 €	91,50 €	183 €
Salle Polyvalente du BRULE	183 €	183 €	91,50 €	183 €
Salle Polyvalente de SAINT-FRANÇOIS	75 €	75 €	37,50 €	75 €
CASE de SAINT-BERNARD	75 €	75 €	37,50 €	75 €
Salle Polyvalente de SAINT-BERNARD	75 €	75 €	37,50 €	75 €
Salle Polyvalente de MONTGAILLARD	183 €	183 €	91,50 €	183 €
Salle Polyvalente des CAMELIAS	183 €	183 €	91,50 €	183 €
Maison de Quartier de VAUBAN	75 €	75 €	37,50 €	75 €
Salle Polyvalente de la SOURCE	75 €	75 €	37,50 €	75 €
Salle Polyvalente de la BRETAGNE	183 €	183 €	91,50 €	183 €
Salle Polyvalente de BOIS-DE-NEFLES	183 €	183 €	91,50 €	183 €
Salle Polyvalente de MOUFIA	183 €	183 €	91,50 €	183 €

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du lundi 11 septembre 2006  
et annexé à la Délibération n° 06/5-51

  
  
**LE DEPUTÉ MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**